



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 25 avril 2017

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 24 avril 2017

Présidence : Yves Schwarzentrub

Préavis Municipal No 12/2017 – Aire de jeux et de loisirs du Pétaney – demande de crédit de Frs. 45'000.- pour l'aménagement de 3 pistes de pétanque et mise en place des blocs erratiques sur la parcelle No 001 de Borex

- 1.- D'approuver le préavis No 12/2017 – « Aire de jeux et de loisirs du Pétaney » - demande de crédit d'investissement de Frs. 45'000.- pour l'aménagement de 3 pistes de pétanque et mise en place des blocs erratiques sur la parcelle No 001 de Borex ;
- 2.- De lui accorder dans ce but un crédit de construction de Frs. 45'000.-.
- 3.- De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- 4.- D'amortir le montant de Frs. 45'000.- sur 5 ans, à raison de Frs. 9'000.- par année, la 1^e fois au budget 2018 par le compte 440.331.1.
- 5.- De prendre acte qu'en matière de charges d'exploitation seul le temps d'entretien par l'employé communal sera impacté.

Le Président :
Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :
Françoise Prélaz

Avis affiché au pilier public du 25 avril 2017 au 24 mai 2017

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie) »